

REPUBLIQUE DU BENIN*Fraternité-Justice-Travail*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A substituer à l'ancienne copie

DECRET N°2016- 398 DU 07 JUILLET 2016

portant nomination au Ministère de la
Décentralisation et de la Gouvernance Locale.**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Sur proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 22 juin 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux postes ci-après :

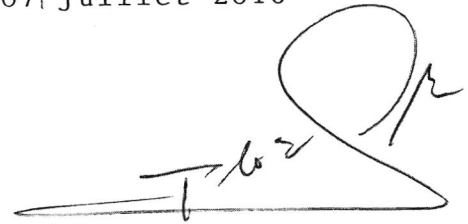
- Directeur de Cabinet :
Monsieur Ayichékpo Noël GANKPE ;
- Directeur Adjoint de Cabinet :
Monsieur Marcelin DANSOUKPEVI ;
- Conseiller Technique à la Décentralisation :
Monsieur Georges HOUSSOU ;
- Directeur de l'Administration et des Finances :
Madame Afia Marcelle MADINDE épouse OKE ;

- Préfet du Département de l'Alibori :
Monsieur Mohamadou MOUSSA ;
- Préfet du Département de l'Atacora :
Madame Déré CHABI NAH L. M.;
- Préfet du Département de l'Atlantique :
Monsieur Jean-Claude CODJIA ;
- Préfet du Département du Borgou :
Monsieur Djibril MAMA CISSE MOUSSA ;
- Préfet du Département des Collines :
Monsieur Djaïkpon Donatien NONHOUEGNON;
- Préfet du Département du Couffo :
Monsieur Christophe H. MEGBEDJI ;
- Préfet du Département de la Donga :
Monsieur Eliassou BIAO AININ SOULEMANE ;
- Préfet du Département du Littoral :
Monsieur Modeste S. TOBOULA ;
- Préfet du Département du Mono :
Monsieur Komlan Sena Sedzro ZINSOU ;
- Préfet du Département de l'Ouémé :
Monsieur Joachim Marie-Florès Vignon APITHY ;
- Préfet du Département du Plateau :
Monsieur Daniel Valère SETONNOUGBO ;
- Préfet du Département du Zou :
Monsieur Aimé Firmin KOUTON.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

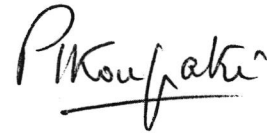
Fait à Cotonou, le 07 juillet 2016

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



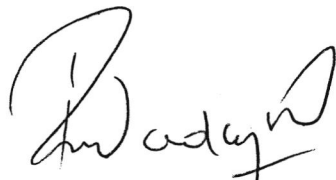
Patrice TALON.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
 de la Présidence de la République,



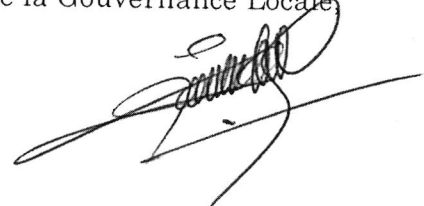
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
 et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Décentralisation
 et de la Gouvernance Locale,



Barnabé Z. DASSIGLI

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- SGG 4- MDGL 02
 AUTRES MINISTÈRES 19 - PREFECTURES 12- INTERESSES 16 -JORB 1.